

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 9 Avril 2025 à 20h30

Membres en exercice : 10 Présents : 9

Date de la convocation : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Présents : Aurélien BRESSON, Thierry COULON, Corinne DEVILLERS, Emilie GAIFFE-JACOT, Lionel GUILLEMOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN

Excusée : Corinne DEVILLERS

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

- Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes. L'Etat augmente les bases de calcul.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 16.05 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.10%

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025 ET MODALITES

1)Le budget présente les prévisions suivantes :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 270 683.52 €
 - Recettes : 401 400.54 €
 - = Suréquilibre de 130 717.02 €
- Investissement : dépenses / recettes : 567 729.01 € = Equilibre

2) Modalités de vote du budget :

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du budget primitif 2025 et ses modalités.

Révision de la carte communale / ZAN

La loi Climat et résilience impose aux communes soit la création soit la révision de leur document d'urbanisme. D'ici à l'horizon 2028, les communes doivent avoir un document d'urbanisme en conformité avec le SCoT du Grand Besançon cœur Franche-Comté et la loi Climat et résilience sinon elles ne pourront plus délivrer d'autorisation de construire.

Dans le cadre du projet de révision de la carte communale, le Maire présente aux conseillers deux devis complémentaires : un de l'architecte Valérie Chartier pour la révision de la carte communale pour un montant de 6150 € HT et un de Nathalie Bouvet-Conseil Environnement pour la partie environnement pour un montant de 3360 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la signature des deux devis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes

Suite à la constatation de l'augmentation du prix des charges (eau, électricité, ordures ménagères) ainsi que celle de la fréquentation de la salle, le Maire propose d'augmenter le tarif de location à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce sur la grille tarifaire suivante :

	Tarif extérieurs	Tarif Joutereys et associations	Tarif associations domiciliées à Jallerange	Evénement à but commercial
Complexe salle des fêtes (week-end)	430 € TTC	210 € TTC	GRATUIT	530 € TTC
Complexe salle des fêtes /jour férié en semaine : de la veille au lendemain	215 € TTC	105 € TTC		
Complexe salle des fêtes 1 jour en semaine (vacances scolaires)	150 € TTC	80 € TTC		
Journée supplémentaire	40 € TTC	20 € TTC		

Petite salle (en semaine)	50 € TTC	25 € TTC	GRATUIT	
Grande salle pour un après-midi	100 € TTC	60 € TTC		
Réunion de famille décès	80 € TTC	Gratuit		
Chèque de caution	600 €	600 €	600 €	600 €

➤ Le règlement d'utilisation de la salle est mis à jour avec ces nouveaux tarifs
Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux de récupération d'eau de pluie rue de l'Ancienne Fromagerie

Il existe une problématique de récupération des eaux pluviales sur la rue de l'ancienne fromagerie en cas de fortes précipitations. Pour y remédier le Maire propose des travaux de récupération d'eau par pose de caniveau sur une première moitié de la rue. Il présente un devis de l'entreprise Michael TP pour 6015.24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à la signature du devis.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Honoraires BECIF pour dossier de consultation des entreprises et suivi de chantier

Dans le cadre du projet de rénovation de l'ancienne Cure communale en deux logements et une salle de convivialité, le Maire présente un devis de l'entreprise BECIF pour la constitution du dossier permettant la consultation des entreprises et l'étude des résultats.

Celui-ci s'élève à 6000 € TTC.

Après délibérations, le conseil municipal accepte la signature du devis.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes

Etant donné l'impossibilité de trouver des pièces pour réparer le lave-vaisselle de la salle des fêtes qui dysfonctionne, le Maire propose aux conseillers de le remplacer.

Il propose deux devis : un de la société Bersot équipé d'un adoucisseur pour 3594 € TTC et un de la société Install'Nord pour 5055.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent en faveur Du devis de la société Bersot.
Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Le vide -greniers organisé par l'Association Détente et loisirs aura lieu le dimanche 4 Mai autour de la salle des fêtes : inscription par sms au 06.86.63.39.38 ou en mairie aux heures d'ouverture

❖ Inscriptions scolaires rentrée 2025-2026 / Inscriptions Accueils de Loisirs 2025-2025

Du 7 avril au 23 mai 2025, vous pouvez inscrire votre enfant dans une école publique de la CCVM pour la rentrée scolaire de septembre 2025.
Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil de la CCVM, dans toutes les écoles de la CCVM et téléchargeables sur le site internet de la CCVM :

<https://valmarnaysien.com/les-ecoles-de-la-communaute-de-communes-du-val-marnaysien--1636971659.html>

Une fois complété le dossier d'inscription doit être déposé ou envoyé au siège de la CCVM (21 Place de l'Hôtel de Ville – 70150 MARNAY)



**Inscriptions aux Accueils de Loisirs
pour l'année scolaire 2025-2026**

NOUVELLE INSCRIPTION UNIQUEMENT

Le dossier famille est accessible :

- Par demande par mail au Service Inscriptions à l'adresse inscriptions@valmarnaysien.com
- Sur le site de la CCVM à l'adresse suivante : <https://valmarnaysien.com/>
- Directement au bureau de la CCVM, situé au 21 place de l'hôtel de ville à Marnay, en version papier.

Ce dossier doit être remis UNIQUEMENT au Service Inscriptions, soit par mail, soit en version papier, accompagné des documents requis.

La date limite de dépôt est fixée au vendredi 4 juillet 2025.

SERVICE INSCRIPTIONS
21 Place de l'hôtel de ville - 70150 MARNAY
inscriptions@valmarnaysien.com - 03.84.31.20.00